

RESTAURATION

Eglise Haute Saint Gervais Saint Protais

Pour parvenir à l'Eglise, il faut d'abord gravir plus de 80 marches pour découvrir le clocher qui se dresse au-dessus des cèdres séculaires.

Edifiée sur un ancien oppidum, la vieille église domine le village de Bonnieux et sa vallée. **Datant des XIIème et XIIIème siècles, sa construction est de style roman.** Son accès se fait par le portail sud dont subsistent les quatre premières travées et les murs d'une chapelle latérale côté nord.

Devenue trop petite, **l'Eglise est agrandie au XVème siècle. De nouvelles constructions sont entreprises** : trois travées avec des bas-côtés sud et nord de style gothique provençal ainsi qu'une abside à cinq pans.

Les derniers agrandissements datent des XVIIème et XVIIIème siècles : un baptistère et deux petites chapelles latérales ainsi que la surélévation du clocher sur une base du XVIème siècle surmontée d'une statue de la vierge du XIXème siècle.



Gauche : Portes occidentales
Droite : Vue générale du clocher

La structure de l'édifice est construite en pierres de taille calcaire extraites des carrières locales et sa toiture est faite de lauzes.

Face à l'usure du temps, des travaux de restauration sont nécessaires : le remplacement des pierres et des lauzes abîmées, le colmatage des fissures sur les façades, les couvertures en tuiles romaines des chapelles latérales doivent être entièrement refaites, les menuiseries des portes ainsi que la calade aux abords sud et nord.



Gauche : Calade
Droite Haut : Toiture chapelle en tuiles romaines
Droite Bas : Vitraux et protections grillages en laiton

Montant des travaux éligibles	240 000 € HT
Période	Courant 2016

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier **organisme national privé indépendant** qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de **sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé**. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

- ❖ **Le label** : Sous certaines conditions, ce label permet aux **propriétaires privés** de bénéficier de **déductions fiscales** incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique
- ❖ **La souscription publique** : Elle permet de mobiliser le **mécénat populaire** en faveur de projets de sauvegarde du **patrimoine public ou associatif**
- ❖ **La subvention** : Liée au succès de la souscription, elle constitue un outil supplémentaire permettant de soutenir **collectivités et associations**.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.

La Délégation Paca, depuis 2002 :

- ❖ 351 projets publics
- ❖ 2 200 000 € de dons collectés
- ❖ 17 900 000 € de travaux dans la région
- ❖ 2 400 emplois sauvegardés ou créés

BON DE SOUSCRIPTION

✓ **Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'Eglise Haute à Bonnieux (code projet 32275) et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.**

Paielement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Eglise Haute Bonnieux ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paielement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

NOM OU SOCIETE :
ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**
EMAIL :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le Revenu **OU** de l'impôt de Solidarité sur la Fortune
OU de l'impôt sur les Sociétés.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Coupon réponse à renvoyer à :

**Fondation du Patrimoine PACA - Palais de la Bourse
CS 21 856 - 13 221 Marseille cedex 01**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Remplissez le bon de souscription ci-contre et renvoyez-le-nous accompagné de votre règlement

Ou

Plus simple, plus rapide, plus sécurisé

Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/32275

Flashez ce QR code avec votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



L'installation d'une application QR code est nécessaire

CONTACT

Antenne de Marseille

Pour les départements 05,13, 83 et 84

CMCI Marseille

Palais de la Bourse CS 21856

13 221 MARSEILLE Cedex 01

Tél : 04.91.39.56.70



Mail : pacamarseille@fondation-patrimoine.org

<http://www.fondation-patrimoine.org/fr/provence-alpes-cote-d-azur-21>



**Eglise Haute
Saint Gervais Saint Protas**

BONNIEUX (84)

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction